

L'ÉCOUTE

Gretzoise

#128

Printemps - Été
2022

Isaak ROSSI-KOZLOWSKI



Karaté



Para-Cyclisme



Marc BIARNE

BRAVO AUX CHAMPIONS !

BON VOISINAGE

Règles et savoir-vivre

BUDGET COMMUNAL

Équilibre et structure

CRÈCHE FAMILIALE

Faire garder les tout-petits

CONNECTEZ VOUS



PETITE ENFANCE, SCOLARITÉ,
PÉRISCOLAIRE, CANTINE ...
**TOUTES VOS DÉMARCHES EN
QUELQUES CLICS !**



RDV SUR : gretz-armainvilliers.fr

SOMMAIRE

ACTUALITÉS | 4-7

BIENVENUE | 7

INFOS PRATIQUES | 8-10

EN BREF | 11-13

CADRE DE VIE | 14

RÉTROSPECTIVE | 15-27

AGENDA | 28-29

DOSSIER | 30-32

ZOOM | 33-37

ÉTAT-CIVIL | 38

GRETZ PRATIQUE | 39

L'ÉCOUTE Gretzoise

Magazine municipal gratuit de la Ville de
Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication :
Jean-Paul GARCIA ROBIN

Rédacteur en Chef :
Isabelle LENOIR

Conception et réalisation :
Service Communication

Tirage : 3800 exemplaires

Photo de couverture :
Isaak ROSSI-KOZLOWSKI et
Marc BIARNE

E-mail : communication@mairie-gretz.fr
Photos et droits réservés à la Mairie



MES CHERS CONCITOYENS,

Le peuple français a réélu, en mai dernier, Monsieur Emmanuel Macron Président de la République. Au mois de juin, notre députée Michelle Peyron a été réélue dans notre circonscription pour un nouveau mandat. Nous les félicitons tous les deux.

Le défi de ces élections est celui de gouverner notre pays. Suite aux résultats des législatives, celui-ci paraît "un tantinet" difficile. Espérons que la sagesse de nos représentants l'emportera dans les décisions futures.

Dans cette période électorale, nous avons pu compter sur le personnel communal en charge des élections et d'autres administratifs qui se sont joints à eux. Les élus ont été présents et heureusement des citoyens bénévoles ont complété ce dispositif électoral. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Le SIETOM s'apprêtait à supprimer la collecte des déchets verts pour le 1er juin ! Après intervention de certaines mairies dont la nôtre, celle-ci a été décalée, pour l'instant, au mois d'octobre 2022.

De bonnes nouvelles ! Il y en a quand même. Et cela vient de nos sportifs. Les footballeurs du SCGT montent en catégorie supérieure pour la deuxième fois de suite, nos rugbymen du GTO se maintiennent au niveau régional et ont manqué de peu la montée !

Et que dire des exploits individuels ! Le jeune Isaak ROSSI-KOZLOWSKI a été sacré champion de France de Karaté par équipe catégorie cadet junior et Monsieur Marc BIARNE deux fois vice-champion de France en Para-Cyclisme en deux catégories différentes.

BRAVO à tous !

Enfin, la ville de Gretz et ses concitoyens bénéficieront à partir du mois d'août d'une nouvelle ligne de transport: la ligne Express 02. La population aura accès à des bus pour relier Melun et Meaux avec des correspondances dans d'autres villes du département comme Brie-Comte-Robert et Serris. De nouveaux pôles économiques, administratifs et culturels seront accessibles pour les Gretzois. Cette ligne fonctionnera tous les jours de la semaine.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes vacances en ayant un bel été et pour ceux qui ne partent pas, l'opération Gretz Été est à nouveau ouverte.

Et avec un peu d'avance, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire et professionnelle.

Amicalement,

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2022

PRINCIPALES DÉCISIONS

Mise à disposition de locaux communaux au centre communal d'action sociale : fixation du montant de la contribution financière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **approuvé** la mise à disposition du Centre communal d'action sociale des locaux d'une surface de 121m² situés 17 rue du Docteur Hutinel à Gretz-Armainvilliers, a **fixé** sa durée à une période de 5 années à compter de la date de signature de la convention relative aux modalités de cette mise à disposition, a **fixé** le montant de la redevance annuelle à 21 134,76 euros pour l'année 2022 et **précisé** que le montant de la redevance sera révisé chaque année au 1er juillet sur la base de l'indice de référence des loyers au 1er trimestre.

Débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **pris acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 intervenu en son sein sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Adhésion de la commune à l'Association des Maires de France 77 et à l'Association des Maires d'Île-de-France.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** d'adhérer à l'Association des Maires de Seine-et-Marne (AMF 77) et à l'Association des Maires de France (AMF), pris acte que le renouvellement des dites adhésions interviendra annuellement par décisions du Maire en application des dispositions de la délibération n°02020_06 du 17 juin 2020, a **désigné** Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune auprès de ces associations et a **accepté** d'inscrire chaque année au chapitre 011 article 6281 les crédits correspondant aux montants des cotisations annuelles de la commune à ces associations.

Modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** de modifier le tableau des emplois permanents comme suit : **VOIR TABLEAU CI-DESSOUS.**

	Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Catégorie	Catégorie C	Catégorie B
Cadre d'emplois	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaires de puériculture
1 ^{er} grade	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture de classe normale
2 ^{ème} grade	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Attribution du régime des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents à temps non complet et modification de la liste des bénéficiaires de la filière médico-sociale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** d'instituer, dans les limites prévues par les textes, le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) en faveur des agents titulaires, stagiaires et, le cas échéant, des agents contractuels de droit public à temps non complet relevant des cadres d'emplois des catégories C et B prévus dans la délibération du 14 décembre 2021 susvisée, a **approuvé** que le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires de ces agents soit effectué sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet, a **précisé** que lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définies par le cycle de travail, leur montant sera calculé conformément au décret N°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, a **précisé** que les autres modalités d'attribution sont régies conformément à la délibération du 14 décembre 2021 susvisée et a **décidé** de modifier comme suit la liste des bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires de la filière médico-sociale : **VOIR TABLEAU CI-DESSOUS.**

Filière	Catégorie	Grade ou Emploi
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale
	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Approbation de la convention unique relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **approuvé** la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Débat sur la protection sociale complémentaire en faveur du personnel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **pris acte** de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire en faveur du personnel.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2022

PRINCIPALES DÉCISIONS

Séjours pédagogiques : demandes de subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** d'accorder à la coopérative scolaire de l'école Victor Hugo, une subvention de 270 euros (une classe concernée) et à la coopérative scolaire de l'école Georges Travers, une subvention de 540 euros (deux classes concernées) afin de permettre aux équipes pédagogiques de financer les dépenses diverses induites.

Ecole maternelle Georges Travers : demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros à la coopérative scolaire de l'école Georges Travers afin de soutenir le projet pédagogique "Danse et saison en maternelle" porté par l'équipe éducative.

Service de restauration collective : modification du règlement de fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** de modifier le règlement de fonctionnement du service de restauration collective.

Bons pour l'achat de fournitures scolaires - Année scolaire 2022/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** pour l'année scolaire 2022/2023, d'accorder un bon destiné à l'achat de fournitures scolaires aux familles domiciliées à Gretz-Armainvilliers dont l'enfant est scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire (public ou privé), de la classe de 6^e à la classe de 3^e, ou en lycée d'enseignement professionnel, section CAP; a **précisé**, d'une part, que suivant l'âge et la situation du bénéficiaire cette attribution nécessitera la production d'un certificat de scolarité et, d'autre part que ces bons ne pourront être utilisés qu'auprès des commerçants de la commune ainsi qu'auprès de l'association du collège Hutinel qui organise une commande de fournitures scolaires. Puis, le Conseil municipal a **fixé** à 40 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2022/2023.

Titre de transport Imagine'R : Participation de la commune pour l'année scolaire 2022/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** de participer à l'acquisition de la carte *Imagine'R* au bénéfice des jeunes domiciliés dans la commune qui en feront la demande et sous réserve qu'ils soient, collégiens et lycéens quels que soient l'établissement fréquenté ou le nombre de zones demandées ou étudiants remplissant les conditions d'attribution de ce titre de transport telles que définies par le Syndicat des transports d'Île-de-France (Île-de-France Mobilités), soit pour l'année universitaire 2022/2023, les étudiants de moins de 26 ans au 1^{er} septembre 2022. Puis, le Conseil municipal a **fixé** comme suit le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte *Imagine'R*, pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Collégiens : 35 euros
- Lycéens et étudiants : 200 euros

Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison de la Culture et des Loisirs et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'objectifs entre la commune et l'association *Maison de la Culture et des Loisirs* relatives aux années 2022 - 2023 et 2024 ainsi que d'attribuer à l'association, une subvention de fonctionnement de 22 000 euros au titre de l'année 2022.

Accueil de loisirs sans hébergement L'Arbre aux enfants : modification du règlement de fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** de modifier le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement *L'Arbre aux enfants*.

Accueil de loisirs sans hébergement jeunes Espace André Daudé : modification du règlement de fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** :

- De modifier le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement jeunes "Espace André Daudé".
- D'abroger les dispositions de la délibération N°51-2017 du 17 octobre 2017 relative aux tarifs des sorties pouvant être proposées durant la période scolaire.

Bons sportifs et culturels - Année scolaire 2022/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** pour l'année scolaire 2022/2023, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2023 ne percevant pas de salaire, deux bons "culturels et sportifs" utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association culturelle ou sportive subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs, **précisé** que suivant l'âge et la situation du bénéficiaire cette attribution nécessitera la production d'un certificat de scolarité, d'un certificat d'inscription dans une école spécialisée ou d'une attestation d'inscription à Pôle Emploi. Puis, il a **fixé** à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2022/2023.

Utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France - Exercice 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **pris acte** de l'utilisation de la dotation 2021 du "Fonds de solidarité de la région Île-de-France" d'un montant de 395 274 euros.

Maison de la Petite Enfance - Espace Carmen Carpentier : modification du règlement de fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** de modifier le règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance - Espace Carmen Carpentier.

• ACTUALITÉS •

Autorisation d'organisation de séjours pédagogique et fixation de la participation des familles - année scolaire 2022/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **décidé** de programmer pour l'année scolaire 2022/2023, un séjour pédagogique sur le thème "multi-sports en altitude" aux Contamines-Montjoie (74) pour une classe de CM2 de l'école élémentaire Victor Hugo, soit 27 enfants à ce jour sur la période du 18 au 24 juin 2022 ainsi qu'un séjour pédagogique sur le thème "en terre océane" au Pouldu (29) pour deux classes de CM1/CM2 et CM2 de l'école élémentaire Georges Travers, soit 48 enfants à ce jour et pour la période du 19 au 25 juin 2022. Le Conseil municipal a **décidé**, compte tenu des difficultés à recouvrer le montant des frais médicaux auprès des familles, de demander un chèque de caution de 50 euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses et a **fixé** comme suit la participation des familles pour ce séjour.

École Georges Travers :

Ressources mensuelles	Famille avec :			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 1 187 €	103,40 €	97,90 €	89,80 €	81,60 €
1 188 € à 1 438 €	118,80 €	109,70 €	100,60 €	91,40 €
1 439 € à 1 640 €	129,70 €	122,80 €	112,60 €	102,40 €
1 641 € à 1 889 €	145,20 €	137,80 €	126,10 €	114,60 €
1 890 € à 2 131 €	162,60 €	154,10 €	141,20 €	128,40 €
2 132 € à 2 429 €	182,20 €	172,80 €	158,20 €	143,80 €
2 430 € à 2 789 €	204,00 €	193,30 €	177,20 €	161,10 €
2 790 € à 3 157 €	228,50 €	216,50 €	198,40 €	180,40 €
3 158 € à 3 599 €	255,90 €	242,40 €	222,20 €	202,00 €
3 600 € à 4 103 €	286,60 €	271,50 €	248,90 €	226,30 €
4 104 € à 4 677 €	321,00 €	304,10 €	278,80 €	253,40 €
4 678 € à 5 332 €	359,80 €	340,60 €	312,20 €	283,80 €
5 333 € à 6 078 €	402,70 €	381,50 €	349,70 €	317,90 €
Au delà de 6 078 €	457,00 €	427,30 €	391,70 €	358,10 €

École Victor Hugo:

Ressources mensuelles	Famille avec :			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 1 187 €	108,40 €	100,80 €	92,40 €	84,00 €
1 188 € à 1 438 €	118,20 €	112,90 €	103,60 €	94,10 €
1 439 € à 1 640 €	133,50 €	126,40 €	115,80 €	106,40 €
1 641 € à 1 889 €	149,50 €	141,60 €	129,80 €	118,00 €
1 890 € à 2 131 €	167,40 €	158,80 €	145,40 €	132,20 €
2 132 € à 2 429 €	187,50 €	177,80 €	162,80 €	148,00 €
2 430 € à 2 789 €	210,00 €	199,00 €	182,40 €	166,80 €
2 790 € à 3 157 €	235,20 €	222,80 €	204,30 €	185,70 €
3 158 € à 3 599 €	263,40 €	249,60 €	228,80 €	208,00 €
3 600 € à 4 103 €	294,10 €	279,50 €	256,20 €	232,90 €
4 104 € à 4 677 €	330,50 €	313,10 €	287,00 €	260,90 €
4 678 € à 5 332 €	370,10 €	350,80 €	321,40 €	292,20 €
5 333 € à 6 078 €	414,50 €	392,70 €	360,00 €	327,30 €
Au delà de 6 078 €	470,40 €	439,80 €	403,20 €	366,50 €

Subventions annuelles de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **fixé** dans les conditions précisées ci-dessous, les montants 2022 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations suivantes :

- Amicale des Anciens Combattants : 642 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tournan : 175 euros
- Association pour le Don du Sang Bénévole de Gretz-Tournan : 115 euros
- Apprendre, Comprendre, Ecrire et Lire - ACEL : 3 000 euros
- Association Le Hérisson : 1 723 euros
- Association Musicale du Val des Dames : 37 000 euros
- Association Pêche Gretzoise : 773 euros
- Club de Pétaque : 433 euros
- Club des Amis de la FNACA : 585 euros
- Club du Temps retrouvé : 2 500 euros
- Club Philatélique : 500 euros
- Créer Arts Mains Passions : 800 euros
- Croix-Rouge Française : 1 255 euros
- Gretz'Harmony : 8 000 euros
- GTO Rugby : 6 763 euros
- Secours Populaire Français : 400 euros
- Société d'histoire de Gretz-Armainvilliers et des amis de la forêt d'Armainvilliers : 2 600 euros
- Foyer socio-éducatif du collège Hutinel : 1 050 euros
- Sporting Club Gretz-Tournan : 92 600 euros
- Toutatrac : 2 000 euros

Vote du compte de gestion de la commune - Exercice 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **déclaré** que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation, ni réserve.

Vote du compte administratif de la commune - Exercice 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a **adopté** le compte administratif 2021 de la commune qui s'établit comme suit : **TABLEAU 3**

TABLEAU 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 803 479,96 euros Recettes : 12 197 889,47 euros Solde excédentaire n-1 : 3 199 494 euros Solde excédentaire : 5 593 873,51 euros	Dépenses : 3 028 430,33 euros Recettes : 2 140 750,14 euros Solde déficitaire n-1 : 1 351 731,38 euros Solde excédentaire : 464 051,19 euros

Vote du compte administratif de l'assainissement - Exercice 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **a adopté** le compte administratif 2021 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 179 157,56 euros Recettes : 268 548,94 euros Solde excédentaire n-1 : 119 719,30 euros Solde excédentaire : 207 110,68 euros	Dépenses : 105 096,12 euros Recettes : 69 286,20 euros Solde excédentaire n-1 : 973 667,86 euros Solde excédentaire : 937 837,94 euros

Affectation des résultats 2021 - Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **a décidé** de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune 2021 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2022 : 3 593 873,51 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2022 : 464 051,19 euros

Affectation des résultats 2021 - Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **a décidé** de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune 2021 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2022 : 207 110,68 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2022 : 937 837,94 euros

Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **a décidé** de reconduire pour 2022, les taux communaux d'imposition 2021. Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,63%
- Taxe sur le foncier non bâti : 40%

Vote du budget primitif 2022 de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **a adopté** le budget primitif 2022 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 14 551 594 euros
- Investissement : 8 141 744,19 euros

Vote du budget primitif 2022 de l'assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **a adopté** le budget primitif 2022 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 397 989,14 euros
- Investissement : 1 022 084,74 euros

BIENVENUE



CHOPIN MUSIC STORE

57 Rue Maurice Papon

Contact : 01 60 08 57 07

Horaires : ouvert du mardi au samedi
de 10h à 13h et de 15h à 19h



AGENCE IMMOBILIÈRE STÉPHANE PLAZA

83 Rue de Paris

Contact : 01 60 96 96 70

Horaires : ouvert du mardi au samedi
de 9h30 à 12h et de 14h à 19h



RETOUR DES TIQUES !

Avec l'arrivée des beaux jours, les tiques font leur retour dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

Les tiques s'accrochent aussi bien sur les animaux que sur les êtres humains. Si la tique qui vous a piqué est infectée, elle vous transmettra la maladie de Lyme. Une maladie qui, si elle n'est pas détectée et soignée à temps, peut être grave.

Pour vous protéger lors de vos promenades, dans les bois notamment, il est conseillé de se couvrir les bras et les jambes avec des vêtements longs et de rester sur les chemins.

En cas de piqûre, il faut surveiller la zone piquée pendant un mois environ. Si une plaque rouge et ronde apparaît ou si vous ressentez les symptômes de la grippe, une fatigue inhabituelle, consultez un médecin.

Pensez à bien inspecter la peau de vos enfants sur tout le corps et vos animaux après chaque sortie en pleine air.

INFOS : www.iledefrance.ars.sante.fr



OBJETS TROUVÉS

Chaque jour, plusieurs objets sont perdus, trouvés par des citoyens et remis à la Police municipale. Ces objets sont très divers: clés, portefeuilles, pass navigo, cartes, vêtements ... et, en fonction de leur nature, ils sont conservés selon des durées variables.

A l'issue du délai légal de conservation, ils sont alors, selon les cas, transférés à une autre administration, vendus aux Domaines ou même détruits.

Il est donc important que les personnes qui ont perdu un objet contactent rapidement la Police municipale ou l'Accueil de la Mairie. De la même manière, si vous trouvez un objet, ne le gardez pas avec vous, ne mettez pas de message sur les réseaux sociaux. Apportez votre trouvaille auprès de l'administration.

Mais les objets perdus retrouvent souvent leurs propriétaires.



MOBILITÉS DOUCES: QUELQUES RAPPELS

Depuis quelques années, les pistes cyclables sont de plus en plus fréquentes dans le paysage. Piétons, vélos, skateboard et surtout trottinettes électriques empruntent ces chemins délimités et sécurisés.

Bien que cette dynamique soit positive, ces modes de transports sont eux aussi réglementés et un petit rappel des règles de circulation sur la voie publique s'impose.

Pour conduire un Engin de Déplacement Personnel motorisé, vous devez:

- Être âgé d'au moins 12 ans,
- Ne pas transporter de passager,
- Ne pas circuler sur le trottoir,
- Ne pas dépasser la vitesse maximale autorisée de 25km/h.
- Vous devez circuler sur les pistes et bandes cyclables ou s'il n'y en a pas sur la route,
- Vous êtes dans l'obligation de respecter le Code de la Route,
- De nuit ou lorsque la visibilité n'est pas suffisante, vous devez porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant.

INFOS : En cas de non-respect de la réglementation, vous vous exposez à une amende de 135€.



DÉMÉNAGEMENT ET STATIONNEMENT

Afin de simplifier le déménagement, il est possible de réserver des places de stationnement temporaire devant son logement.

Les professionnels s'occupent des formalités pour gérer le stationnement lors de votre déménagement et emménagement. Si vous ne faites pas appel à eux, vous avez aussi la possibilité d'effectuer directement la demande d'autorisation de stationnement auprès de votre Mairie.

Il est nécessaire d'anticiper sa demande d'autorisation exceptionnelle de stationnement dans le cadre d'un déménagement. En effet, la délivrance d'un arrêté d'occupation de l'espace public peut prendre plusieurs jours.

Sur la commune de Gretz-Armainvilliers, la réservation d'une place de stationnement est gratuite pour la première journée. Si vous avez prévu plusieurs jours pour déménager, il faudra vous acquitter de la somme de 25€ par jour supplémentaire et par place. La réservation de places de stationnement s'effectue auprès de la Police municipale.

INFOS : police.municipale@mairie-gretz.fr ou 01 64 42 83 32.



IMMATRICULATION DES NOUVEAUX VÉHICULES

Dans un souci de modernisation et de simplification des formalités d'immatriculation, les guichets physiques d'accueil en préfecture ont définitivement fermés.

Il n'est dorénavant plus possible de se rendre en préfecture ou sous-préfecture pour obtenir sa carte grise ou effectuer une autre démarche d'immatriculation (enregistrement de cession, changement d'adresse, demande de duplicata de carte grise, ...).

Dans l'objectif de répondre aux besoins des citoyens et de sécuriser la délivrance des titres réglementaires (permis de conduire, carte d'identité, passeport, carte grise), l'État a mis en place un site internet officiel géré par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Le site de l'ANTS se substitue désormais aux guichets "immatriculations" des préfectures.

De cette manière, l'intégralité des demandes liées à votre carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel: <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et uniquement sur ce site. Néanmoins, les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

INFOS : Retrouvez la liste des garagistes agréés en Seine-et-Marne sur: <https://demarchescartegrise.com/garage-agree-carte-grise/77-seine-et-marne>



VOL PAR RUSE: ATTENTION AUX FAUX DÉMARCHEURS !

Vols à la fausse qualité, démarchage frauduleux: n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui !

Les faux démarcheurs ne manquent jamais d'imagination. On distingue deux types de vols liés aux faux démarchages: les vols à la fausse qualité (des individus se font passer pour de faux policiers, de faux agents des compagnies de gaz ou d'électricité, de faux agents municipaux ...) et les vols par ruse (les individus détournent votre attention pendant qu'un autre fouille votre domicile). Ces incidents sont courants et doivent attirer votre attention et votre méfiance.

Voici quelques conseils et bons réflexes:

- Ne jamais laisser rentrer des inconnus chez vous,
- Équiper votre porte d'un entrebailleur ou d'un "judas",
- Exiger toujours la présentation d'une carte professionnelle, même si la personne porte un uniforme,
- Ne jamais divulguer la présence de bijoux, d'espèces, de valeurs ou éléments bancaires.

"En cas de doute, n'ayez pas de doute": ne laissez pas entrer les personnes, refermez la porte et contactez la Police municipale.

INFOS : Police municipale au 01 64 42 83 32



LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

De temps en temps, la Médiathèque fait le plein de nouveautés à destination du public. Ce début d'année 2022 est marqué par une volonté de promouvoir le cinéma et la musique.

Côté cinéma, vous pourrez retrouver de nombreux classiques pour un public averti mais aussi des films et des dessins animés pour les plus jeunes. Les séries font également leur apparition dans les rayons de la Médiathèque.

Côté musique, l'équipe de la Médiathèque s'est engagé à remettre en avant la musique actuelle et les classiques de la musique française. De plus, les enfants pourront découvrir eux aussi les plaisirs de la musique notamment à travers des ouvrages sur les musiques du monde qui permettent aux petits d'appréhender d'une autre manière les différentes cultures.



ACCÈS AU DROIT

De nombreuses personnes ignorent la nature et l'étendue de leurs droits mais aussi les recours dont elles disposent pour les faire respecter.

L'accès au droit consiste à offrir, gratuitement, dans des lieux accessibles à tous, des services:

- D'information sur les droits et devoirs des personnes,
- D'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- D'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation,
- D'assistance par un professionnel compétent au cours de procédures non juridictionnelles, devant certaines commissions ou devant certaines administrations,
- De consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

A Gretz-Armainvilliers, l'équipe du Sextant, composée de professionnels de santé, de travailleurs sociaux, d'enseignants et de juristes, apporte son aide aux personnes rencontrant des difficultés juridiques et sociales.

INFOS : Permanence, sans RDV, tous les mardis de 14h à 17h30 en Mairie Annexe - Premier étage.

Contact : 01 64 40 81 13



LES DÉMARCHES AVANT DE SE DIRE "OUI!"

L'arrivée du Printemps ouvre la saison des mariages ! Néanmoins, voici un rappel des éléments à ne pas oublier pour votre union en Mairie.

Vous devez retirer un dossier au service État-Civil et vérifier avec l'agent d'état-civil les documents à fournir selon votre situation. Une fois complété avec toutes les pièces nécessaires vous devez prendre un rendez-vous.

Lors du rendez-vous, les deux futurs époux doivent être présents. L'agent d'état-civil conviendra avec vous de la date de votre union, qui ne peut intervenir qu'après la publication des bans (10 jours).

Pour information, les mariages sont possibles tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

Le jour J, l'élu qui vous unira peut être Monsieur le Maire ou bien l'un de ses adjoints. A l'issue de la cérémonie, vous repartirez avec un document important qu'il vous faudra conserver précieusement: votre livret de famille.

INFOS : etat.civil@mairie-gretz.fr ou 01 64 42 83 00



UN CHAMPION DE FRANCE DE KARATÉ

Le dimanche 3 Avril 2022, le Championnat de France de Karaté a réuni les meilleurs espoirs nationaux à Lille.

Lors de cette compétition au plus haut niveau national, un jeune gretzois a été sacré champion de France de Karaté par équipe dans la catégorie Cadet-Junior.

Isaak ROSSI-KOZLOWSKI, à gauche sur la photo, a commencé le karaté au SCGT sur le territoire de la commune où il a passé ses premières ceintures et appris les bases essentielles du karaté. Il a ensuite poursuivi son aventure avec le CKS-BOISSY qu'il représentait à Lille à l'occasion du championnat de France.

C'est avec une certaine fierté que la Municipalité de Gretz-Armainvilliers tient à féliciter notre jeune sportif pour ce joli parcours jusqu'aux sommets du niveau national et pour ce titre de champion de France de Karaté.



LA BOÎTE A LIVRES

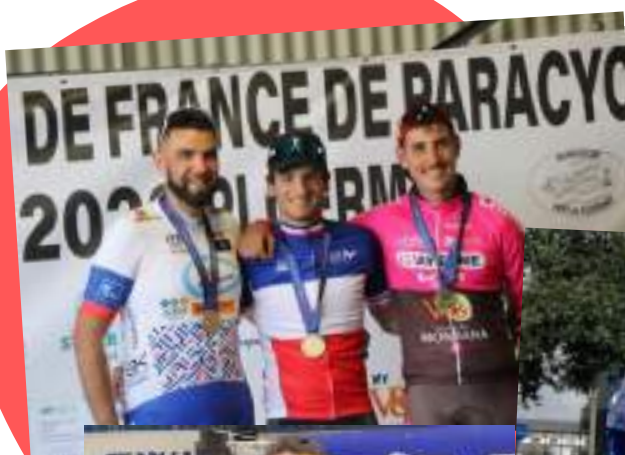
Après l'Arbre à Livres installé au Val des Dames en 2021, la ville accueille un nouvel abri pour les romans et autres ouvrages pour leur offrir une nouvelle vie.

Quelques semaines après son ouverture, le **parc de la Médiathèque** héberge désormais une boîte à livres.

Conçue sur le même concept que l'Arbre à livres du Val des Dames, cette petite cabane aux airs de maison de poupée encourage de la même manière le partage et l'éco-citoyenneté en permettant aux livres de pouvoir bénéficier d'une seconde vie.

Pour rappel, ces installations répondent à des règles: il se s'agit en aucun cas d'une poubelle, les ouvrages déposés font l'objet d'un contrôle par les agents de la Ville. Ne seront en aucun cas tolérés notamment les ouvrages pornographiques, à déviances sectaires, ...

Un grand merci aux équipes des Ateliers municipaux pour cette nouvelle création qui vient habiller le parc de la Médiathèque.



DOUBLE VICE-CHAMPION DE FRANCE DANS LE MORBIHAN

L'édition 2022 du championnat de France de Para-cyclisme a eu lieu, cette année, le temps d'un week-end sur la commune du Ploërmel, dans le Morbihan.

Le Gretzois Marc Biarne est devenu vice-champion de France de para-cyclisme à 39 ans.

Sur 50 km de course en ligne, au final, il a obtenu la deuxième place et la médaille d'argent. Le lendemain, sur l'épreuve du contre-la-montre en individuel, il a obtenu la même médaille, l'argent.

La Municipalité de Gretz-Armainvilliers est heureuse de féliciter ce sportif de haut niveau pour son abnégation et le travail accompli.

PRÉPAREZ LA PROCHAINE RENTÉE SCOLAIRE 2022-2023

LE CALENDRIER DE LA RENTÉE

École maternelle VICTOR HUGO

Les élèves de maternelles sont accueillis de manière échelonnée.

École élémentaire VICTOR HUGO

Toutes les classes sont attendues à 8h20 le 1er septembre.

École maternelle GEORGES TRAVERS

Les élèves de maternelles sont accueillis de manière échelonnée.

École élémentaire GEORGES TRAVERS

Toutes les classes sont attendues à 8h30 le 1er septembre.

École maternelle LECLERC

L'école n'a pas transmis d'informations.

École élémentaire LECLERC

L'école n'a pas transmis d'informations.

Collège HUTINEL

Jeu 1er septembre :

- de 8h30 à 11h30, rentrée des élèves de 5ème (pas de demi-pension)
- de 9h30 à 12h30, rentrée des élèves de 4ème (pas de demi-pension)
- de 10h30 à 16h, rentrée des élèves de 3ème
- de 14h à 16h, rentrée des élèves d'UPE2A

Vendredi 2 septembre :

- 8h30 : accueil des élèves ULIS de 6ème accompagnés de leurs parents
- 9h30 : accueil des autres élèves de 6ème

Lundi 5 septembre : seuls les élèves de 6ème seront accueillis afin de découvrir l'établissement lors d'une journée de cours normale. Les cours auront lieu selon l'emploi du temps.

Mardi 6 septembre : cours selon l'emploi du temps pour tous les élèves.



LES VACANCES SCOLAIRES 2022-2023 ZONE C - Académie de Créteil

Rentrée scolaire 2022 : Jour de la reprise le jeudi 1er septembre 2022

Vacances de la Toussaint 2022 : à la fin des cours du samedi 22 octobre 2022
> jour de la reprise le lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël 2022 : à la fin des cours le samedi 17 décembre 2022
> jour de la reprise le mardi 3 janvier 2023

Vacances d'Hiver 2023 : à la fin des cours le samedi 18 février 2023
> jour de la reprise le lundi 6 mars 2023

Vacances de Printemps (Pâques) 2023 : à la fin des cours le samedi 22 avril 2023
> jour de la reprise le mardi 9 mai 2023

Pont de l'Ascension 2023 : à la fin des cours le mercredi 17 mai 2023
> jour de la reprise le lundi 22 mai 2023

Grandes Vacances 2023 : Début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023



Pour la rentrée de septembre les inscriptions concernant la restauration, les accueils périscolaires, le centre de loisirs et l'accueil jeunes sont à effectuer jusqu'au 31 juillet.

Présentez-vous au service des affaires scolaires et de la petite enfance en mairie annexe munis d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du carnet de santé, du livret de famille et de votre assurance responsabilité civile.

Pour rappel, ces inscriptions sont également possibles par l'intermédiaire de l'Espace citoyen ! Vous disposez, en cas de besoin, d'un tutoriel d'utilisation de la plateforme de l'Espace citoyen.

Horaires d'ouverture du service des affaires scolaires :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30.
- le samedi de 8h30 à 12h.

Renseignements au 01 64 42 83 33 ou par mail à : enfance.scolaire@mairie-gretz.fr



LES AIDES DE LA VILLE POUR BIEN COMMENCER L'ANNÉE SCOLAIRE

CARTE IMAGINE'R, BON DE FOURNITURES SCOLAIRES, BONS CULTURELS ET SPORTIFS SONT RENOUEVÉES CETTE ANNÉE.

LA CARTE IMAGINE'R

Cette aide est réservée aux collégiens, lycéens et les étudiants de moins de 26 ans au 1er septembre 2022 domiciliés à Gretz-Armainvilliers.

Les formulaires remplis, accompagnés du moyen de paiement (chèque ou autorisation de prélèvement) sont à remettre au service des affaires scolaires qui transmettra directement à Imagine'R après validation.

RESTE A CHARGE DES FAMILLES :

45€ pour une carte collégien et 150€ pour les lycéens et les étudiants.

La ville de Gretz-Armainvilliers finance 35€ pour les collégiens et 200€ pour les lycéens et les étudiants.

Cette carte de transports permet notamment de se déplacer librement à l'intérieur de l'Île de France via les différents modes de transport acceptant ce titre (RATP, SNCF, réseau de bus, Tram, ...).



LES BONS CULTURELS ET SPORTIFS

Les bons culturels et sportifs d'une valeur de 30 et 20 euros, peuvent être utilisés pour adhérer à une association sportive ou culturelle gretzoise, aux centres aquatique et encore aux centres équestres partenaires.

Ces bons sont réservés uniquement aux enfants et adolescents domiciliés à Gretz, scolarisés de la grande section de maternelle jusqu'au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2023 ne percevant pas de salaire.

Suivant l'âge et la situation du bénéficiaire cette attribution nécessitera la production d'un certificat de scolarité, d'un certificat d'inscription dans une école spécialisée ou d'une attestation d'inscription à Pôle Emploi.

A noter : les bons culturels et sportifs peuvent être cumulés afin de participer au financement d'une seule activité ou utilisés séparément pour financer deux activités.

Les bons sont disponibles uniquement au service enfance, sur présentation du livret de famille et de la carte d'identité du parents venant retirer ces derniers.



LES BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES

Pour bénéficier d'un bon de fournitures scolaires, il faut être domicilié dans la commune et fréquenter un établissement d'enseignement secondaire, public ou privé, de la 6ème à la 3ème ou un lycée d'enseignement professionnel section CAP.

Ce bon d'achat d'une valeur de 40€ est uniquement valable pour l'achat de fournitures scolaires auprès des commerces de la ville de Gretz-Armainvilliers partenaires et de la Coopérative du collège Hutinel.

Les collégiens (hors collège Hutinel) doivent présenter au service enfance un certificat de scolarité afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

• CADRE DE VIE •



ÉCOLE

Installation d'un nouveau plafond acoustique et de luminaires Led.



ÉCOLE

Installation d'un nouveau plafond acoustique, de luminaires Led et d'un sol acoustique.



PARC DU VAL DES DAMES

Installation d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants.



STADE LAUMONDÉ

Entretien annuel du terrain de foot en herbe.



PLACE DU MESNIL

Taille structurée des arbres d'alignement.



ZONE EIFFEL et IMPASSE PIERRE ET MARIE CURIE

Création d'une voie pompier entre la Zone Eiffel et l'impasse Pierre et Marie Curie.



AVENUE DES BOULEAUX et AVENUE DES GENÊTS

Remplacement des canalisations d'eau potable par le SMIAEP.



AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Remplacement des barrières de protection.



RÉCEPTION DES BACHELIERS

18 Décembre 2021 et 8 Janvier 2022

Après un an d'absence en raison de la pandémie, la réception des bacheliers fait son retour. Dans un souci de sécurité sanitaire et pour suivre au plus près les mesures gouvernementales relatives aux manifestations et rassemblements, la réception des bacheliers s'est organisée en deux temps. Un premier rendez-vous était destiné aux bacheliers de la promotion 2020 et une deuxième cérémonie a été organisée pour la promotion 2021.

Le 18 Décembre 2021 et le 8 Janvier 2022, les bacheliers gretzois ont reçu de la part de la Ville de Gretz-Armainvilliers un chèque cadeau pour leur réussite à l'épreuve du baccalauréat. Chaque bacheliers a reçu les félicitations et les encouragements de Monsieur le Maire, pour la suite de leur parcours d'étudiant.



DON DU SANG

14 Janvier 2022

Lors de la collecte de sang, organisée par l'EFS avec la participation de l'ADSB, vendredi 14 Janvier dernier a permis d'accueillir 62 volontaires dont 5 nouveaux donneurs. Cette participation et l'arrivée de nouveaux donneurs est un signe encourageant pour les réserves de sang.

La prochaine collecte de sang aura lieu le 13 Mai 2022 à la salle Rothschild.

Pour rappel, malgré l'allègement des mesures sanitaires, la collecte s'effectue uniquement sur rendez-vous sur le site : www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



SALON PHILATÉLIQUE

5 Février 2022

Comme chaque année, le Salon Philatélique réunit tous les amateurs gretzois et d'ailleurs amoureux et curieux de philatélie, de numismatique et de collections en tout genre.

Véritable événement local, ce salon rassemble toujours un public nombreux malgré un contexte sanitaire compliqué.



CONFÉRENCES DE LA S.H.A.F.A

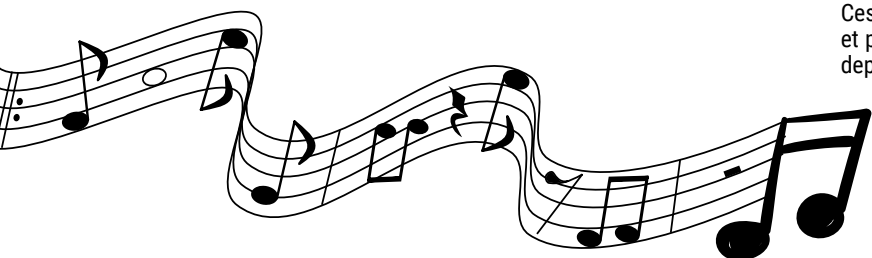
15 Janvier, 29 Janvier, 12 Février et 12 Mars 2022

Pour le premier trimestre de l'année 2022, la S.H.A.F.A a organisé une série de conférences-dédicaces concentrées sur l'Europe et son histoire. L'Union européenne, la Hongrie de Victor Orban, l'histoire de la RDA et de Louis VIII ont conquis l'appétit des amateurs d'Histoire gretzois.

AUDITIONS DES CLASSES INSTRUMENTALES

16 Février 2022

Présentées au Château du Val des Dames et son acoustique si particulière, les auditions des classes instrumentales ont été l'occasion de découvrir les jeunes talents musicaux de Gretz-Armainvilliers aiguillés dans leur apprentissage par leur professeur.



SAMEDI MUSIQUE

19 Février 2022

L'Association Musicale du Val des Dames propose chaque année plusieurs concerts en l'église Saint Jean-Baptiste.

Ces concerts permettent de retrouver la chorale dans un cadre historique et patrimonial particulier. Dans un lieu où la musique et le chant résonne depuis toujours.

EXPOSITION "PROMENADE DANS GRETZ DEPUIS LE SIÈCLE PASSÉ"

6 Février 2022

La Ville de Gretz-Armainvilliers est riche d'un passé historique et dispose d'un patrimoine figé dans le temps à travers des livres, des cartes postales, des photos ou bien des collections.

L'exposition "Promenade dans Gretz depuis le début du siècle passé" permettait de remonter le temps au début des années 1900 et de découvrir le quotidien de nos aïeux par l'intermédiaire de cartes postales, de photos, de documents officiels, d'affiches ainsi que toute une partie réservée à la présentation d'outils anciens relatifs au passé agricole de notre terroir.



SALON JOUETS, JEUX ANCIENS ET DES FIGURINES **27 Février 2022**

En février, la Maison de la Culture et des Loisirs a accueilli, une nouvelle fois, le Salon de jeux, jouets anciens et des figurines.

Cette manifestation intergénérationnelle attire toujours autant de curieux et d'amateurs de vintage et d'objets rétros. Un vrai moment de nostalgie pour certains et un lieu de découverte pour les plus jeunes.



DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT **19 Mars 2022**

Malgré l'impact désormais irréversible du changement climatique et son impact sur nos vies et notre planète, les incivilités en matière d'écologie et d'environnement sont encore beaucoup trop nombreuses.

Face aux incivilités de quelques uns, un groupe de citoyens volontaires a participé à une opération de nettoyage des bords de routes du territoire, notamment ceux de la Rue de la Liberté, de la Gare SNCF jusqu'au pont de Belle-Croix.



COLLECTE SOLIDARITÉ UKRAINE **DU 9 AU 12 MARS 2022**

Face au conflit qui se tient aux portes de l'Europe et à la situation désastreuse des réfugiés Ukrainiens contre l'offensive russe, la Ville de Gretz-Armainvilliers a tenu à répondre présente à l'appel solidaire pour l'Ukraine.

De cette manière, la Municipalité a décidé début mars d'organiser une collecte pour le peuple Ukrainien. Cette collecte de produits de première nécessité a pu voir le jour grâce au partenariat mis en place pour l'occasion avec le Lions Club d'Ozoir-la-Ferrière.

Durant ces quelques jours, vous avez été nombreux à faire preuve de solidarité avec le peuple Ukrainien. Chaque jour, vous avez été nombreux à nous apporter des produits à destination des tout-petits, de l'eau, de la nourriture, des produits d'hygiène, des couvertures...



COMMENT AIDER AUTREMENT LES UKRAINIENS ?

Lors de la collecte, vous avez été nombreux à nous solliciter pour des dons de vêtements et des dons d'argent.

Seules les associations, fondations et organisation humanitaires sont disposées à recevoir des dons d'argent afin d'acheter les produits de nécessités, des équipements ou bien des médicaments ainsi que de financer le transport des marchandises jusqu'en Pologne ou en Moldavie, principalement. Si vous souhaitez apporter votre aide de cette manière, vous trouverez les différentes grandes associations et leurs projets de soutien à l'Ukraine sur internet (Croix Rouge, Secours Catholique, Médecins Sans Frontières, La Protection Civile, ...).

L'organisation de l'accueil de réfugiés est quelque chose de compliqué à mettre en place et peut prendre du temps. Néanmoins, si vous souhaitez accueillir chez vous une famille Ukrainienne, la Préfecture sera en mesure de vous indiquer les différentes démarches.

JOURNÉES CULTURES DU MONDE

26 et 27 Mars 2022



Cette année, les Journées Cultures du Monde nous ont emmené sur le continent sud américain et l'antarctique avec comme thématique "De la Cordillère des Andes à l'Antarctique".

Le programme proposé par les organisateurs était riche de découvertes avec notamment des conférences sur l'histoire et la nature de ces deux continents sauvages, de la musique sud-américaine ainsi que des danses traditionnelles latines.

Tout au long du week-end des Journées Cultures du Monde, le public avait la chance de pouvoir découvrir la culture culinaire et l'artisanat des différents pays d'Amérique du Sud.

Pour la première fois, des animaux typiques de ces territoires lointains étaient présents pour que le public puisse faire sa connaissance. En effet, les lamas Nougat, Mikado et Caramel ont fait la joie des plus jeunes avec des promenades dans le Parc du Val des Dames.

Comme à chaque édition, le soir venu, le public a pu dégusté un savoureux repas argentin et assisté à un spectacle musical et dansant au son du tango et des musiques latines traditionnelles.



• RÉTROSPECTIVE •



Les Journées Cultures du Monde sont surtout l'occasion de découvrir les musiques et les danses locales des différentes contrées. Cette année, la Maison de la Culture et des Loisirs a vibré au son des musiques latines, du tango, de la samba. Les danses folkloriques sont un bel exemple des traditions et des costumes ancestraux que certains essaient de sauvegarder coûte que coûte.



• RÉTROSPECTIVE •



CARNAVAL

9 Avril 2022

Le traditionnel carnaval de la ville de Gretz-Armainvilliers a fait son retour le samedi 9 Avril dernier après un temps d'absence en raison de la météo peu clémente ces dernières années et en partie à cause de la pandémie de la COVID-19.

Les jeunes Gretzois et leurs familles ont pu retrouver les joies du carnaval avec pour thématique cette année l'Espace. Lors du défilé dans les rues de la ville, le public a pu apercevoir les décors embarqués sur le thème du carnaval. Vous aurez certainement reconnu des personnages de Tintin et notamment la fusée, très largement inspirée de la bande-dessinée Tintin "On a marché sur la Lune".

Comme le veut la tradition, le cortège s'est rendu place du Mesnil pour un feu de joie en présence des trois mascottes du carnaval.



JARDIN DE PRINTEMPS

16 et 17 Avril 2022

Le rendez-vous annuel des amoureux de la nature et du jardin a fait son retour en avril dernier après deux ans d'absence en raison de la crise sanitaire.

Pour la reprise de l'événement, le soleil et la douceur des températures étaient de mise pour le plus grand plaisir des artisans, des différents exposants et du public.

Malgré quelques absences dues au COVID-19, les visiteurs ont pu retrouver un producteur de miel, une fleuriste, les Pépinières de Lumigny, des artisans proposant des produits bios et naturels comme des savons, des huiles ou des créations en céramique.



• RÉTROSPECTIVE •



L'Accueil Jeunesse de la ville de Gretz-Armainvilliers avait son propre stand et proposait à la vente des créations réalisées par les jeunes de la structure pour financer les différents projets ainsi que pour apporter un soutien à l'Ukraine (achat de denrées alimentaires).

L'Accueil Jeunes participe à la plupart des grands événements organisés par la Ville et propose à chaque fois des petites créations originales, de bonnes idées cadeaux. Pour l'occasion, l'équipe d'animation avait organisé un grand jeu de piste dans le Parc du Val des Dames à destination des enfants.



Une équipe du SIETOM 77 était également présente samedi matin pour un atelier de sensibilisation au compostage. Sur inscription, les citoyens pouvaient suivre une formation encadrée par un agent spécialiste de la question et repartir avec leur composteur pour l'installer à leur domicile.

Rendez-vous au stand du SIETOM 77, les visiteurs pouvaient en apprendre davantage sur les différentes missions du syndicat, les différents modes de compostages, et repartir avec des échantillons de terres issues du travail de compostage pour le jardin.



Pour plus d'informations concernant les ateliers de sensibilisation au compostage proposés par le SIETOM 77, rendez-vous sur le site internet : www.sietom77.com



• RÉTROSPECTIVE •



Tout au long du week-end, le public avait la possibilité de pouvoir visiter une exposition installée dans l'une des salles du Château du Val des Dames.

En effet, l'association gretzoise Créer Arts Mains Passion présentait différents travaux de l'année sur deux thématiques : l'une sur la nature et le jardin et l'autre, clé de l'exposition, des créations autour de l'artiste autrichien Gustave Klimt.



CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

17 Avril 2022

Dans le cadre du week-end de Pâques, la Ville de Gretz-Armainvilliers a organisé sa traditionnelle chasse aux oeufs de Pâques dans le Parc du Val des Dames.

Afin de donner toutes les chances à chacun, les organisateurs ont mis en place plusieurs jeux en fonction de l'âge des participants avec notamment trois espaces de jeux différents: pour les petits, les moyens et les grands.

De cette manière, chaque enfant a pu participer à un atelier de jeux et repartir avec un sachet de chocolats pour le plus grand plaisir des papilles de chacun.



• RÉTROSPECTIVE •

CHASSE AUX OEUFES DES ASSISTANTES MATERNELLES 19 Avril 2022

Mardi 19 Avril, les tout-petits Gretzois et les assistantes maternelles ont participé à une chasse aux oeufs de Pâques dans le square de la Médiathèque. L'occasion de redécouvrir ce nouveau lieu à destination des enfants.



COMMEMORATIONS DU 8 MAI 1945 8 Mai 2022

La Ville de Gretz-Armainvilliers a organisé une cérémonie commémorative au Monument aux Morts afin de célébrer la Victoire contre la barbarie nazie du 8 Mai 1945. Cette cérémonie est surtout l'occasion de se souvenir de la mémoire des hommes, militaires et civils, morts pour la France.



MINI TOUR DE SEINE-ET-MARNE

4 Juin 2022

Le Mini Tour de Seine-et-Marne a fait son grand retour sur le territoire de notre commune.

Une course cycliste qui permet de mettre en avant les performances sportives des jeunes Gretzois et d'autres clubs des environs. 150 garçons et filles se sont affrontés.



TOURNOI DE FOOT SOLIDAIRE - HANDI VERTS

11 Juin 2022

L'association Handi-VERTS a organisé le samedi 11 juin dernier un tournoi de foot solidaire. Cette journée, qui a eu lieu au stade du Val des Dames, avait pour objectif de permettre l'accès au sport aux personnes en situation de handicap.

Les matchs de foot ont été une belle occasion de mettre au profit la solidarité. Merci aux bénévoles !





COMMEMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

18 Juin 2022

A l'occasion de la commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940 du Général de Gaulle, la Ville de Gretz-Armainvilliers a organisé une cérémonie du souvenir en mémoire de cet événement majeur de l'histoire de la France.

Après un discours de Monsieur le Maire et le protocole de la cérémonie commémorative, des gerbes de fleurs ont été déposées sur le monument aux morts en mémoire aux soldats morts pour la France, par la Municipalité et les représentants des Anciens Combattants.



FÊTE DE LA MUSIQUE

21 Juin 2022

Pour le premier jour de l'été, le soleil était au rendez-vous pour accompagner les sons techno et de basses qui ont animé le Parc du Val des Dames à l'occasion de la Fête de la Musique.

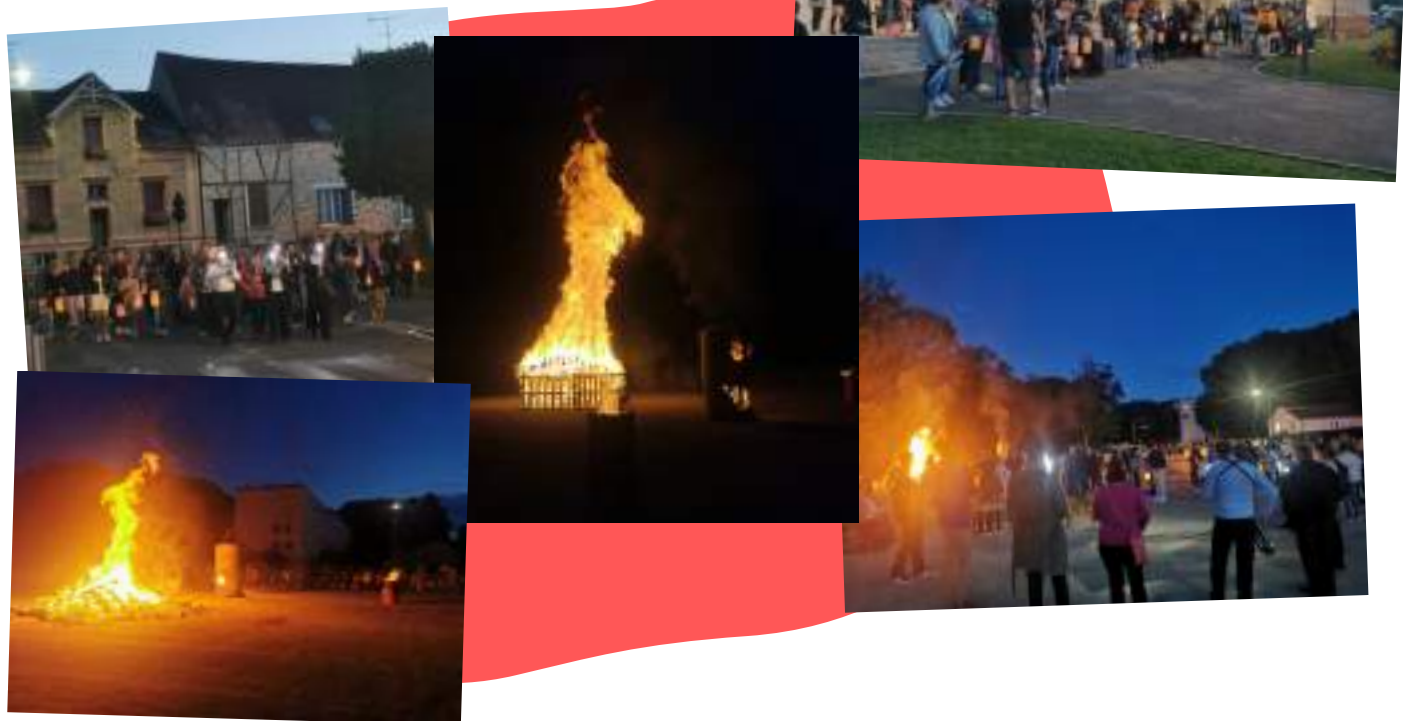
Au-delà de la musique mixée par un collectif de jeunes artistes, plusieurs animations étaient proposées au public dont notamment une démonstration de graffiti sur film.



FEU DE LA SAINT-JEAN

25 Juin 2022

cette année, le mois de Juin a marqué le retour des grands rassemblements populaires et des fêtes à Gretz-Armainvilliers. La Fête de la Saint-Jean a été l'occasion de refaire vivre la retraite aux flambeaux accompagnée de Gretz'Harmony.



REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CLASSES DE CM2

27 et 28 Juin 2022

Chaque année, les élèves de classe de CM2 des écoles de la ville de Gretz-Armainvilliers reçoivent de la part de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale un dictionnaire.

Ce dictionnaire symbolise la somme des connaissances et des savoirs de la langue et de la culture française. Il sera un véritable outil tout au long de leur vie.

En plus du dictionnaire, les élèves faisant leur entrée au collège en septembre prochain ont reçu un stylo-clé USB qui leur permettra de bénéficier d'un outil de travail supplémentaire.



• RÉTROSPECTIVE •

PIQUE NIQUE DE LA CRÈCHE

29 Juin 2022

Avec les beaux jours et l'approche des vacances, la crèche a organisé un pique nique dans le square de la Médiathèque avec les enfants afin de profiter des derniers jours avant les vacances.

L'occasion pour les tout-petits de pouvoir profiter de ce coin de verdure et notamment des installations exclusivement réservées pour leurs jeux en compagnie de leurs assistantes maternelles.



KERMESSE DE L'ALSH

7 JUILLET 2022

Chaque mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes Gretzois peuvent, sur inscription, bénéficier d'un accueil encadré par une équipe d'animateurs diplômés.

En cette période de fin d'école, l'ALSH a décidé d'organiser une kermesse le temps d'un après-midi dans le cadre du Parc du Val des Dames. Au programme, des jeux d'agilité, de précision, des jeux d'équipes et pour tous les âges.



CET ÉTÉ ...

LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS VOUS PROPOSE :



FEU D'ARTIFICE
13 Juillet 2022 - à 23h00
au Stade du Val des Dames



GRETZ ÉTÉ
du 16 Juillet au 4 Août 2022 - de 10h à 18h
au Parc du Val des Dames

A DÉCOUVRIR AVEC VOS ASSOCIATIONS :



NUIT DES ÉTOILES
6 Août 2022 - à 23h00
à l'Uranoscope

INFOS

POUR TOUTES VOS QUESTIONS
CONCERNANT LA NUIT DES ÉTOILES OU
LES CONFÉRENCES DE L'URANOSCOPE.



Uranoscope
uranos@club-internet.fr



Uranoscope
01 64 42 00 02

À VENIR ...

EN SEPTEMBRE



FORUM DES ASSOCIATIONS
3 Septembre 2022 - de 9h à 17h30
dans les Jardins de la Mairie



SALONS DES CARTES POSTALES ET DES COLLECTIONS
11 Septembre 2022 - de 8h à 16h30
à la Maison de la Culture et des Loisirs



RAND'AUTOMNE
11 Septembre 2022 - à partir de 7h30
RDV au Gymnase Victor Hugo



BROCANTE DU VAL DES DAMES
18 Septembre 2022 - de 8h à 17h
au Parc du Val des Dames



BUDGET 2022

UN CADRE BUDGÉTAIRE MAÎTRISÉ MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE.

Le vote du budget est un acte essentiel et obligatoire dans la vie d'une collectivité locale qui, en plus des chiffres, transpose les ambitions politiques déployées par la Municipalité en faveur du quotidien des Gretzois. Le budget de la Ville a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 13 Avril 2022.

Comme celui de l'an dernier, il est construit en conséquence d'un contexte encore marqué par la crise sanitaire et la baisse des dotations de l'Etat. Malgré un impact important de la pandémie et une conjoncture difficile, le budget 2022 se caractérise cette année encore par la volonté de maintenir la qualité des services rendus à la population sans augmenter les taux d'imposition.

LE BUDGET PRIMITIF 2022

La budget primitif de la Ville est de **22 693 338,19€**. La section de fonctionnement atteint **14 551 594€** alors que la section d'investissement s'élève à **8 141 744,19€**.

POUR MIEUX COMPRENDRE

BUDGET COMMUNAL - établi chaque année, il correspond à l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de la commune pour répondre à ses besoins de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - il regroupe les dépenses comme les charges à caractère général (eau, électricité, gaz, carburant, entretien des bâtiments et de la voirie, assurances, transports collectifs), les traitements des agents ou les intérêts de la dette et les recettes, telles que les impôts et taxes ou les dotations de l'Etat, liées à la gestion courante de la commune.

BUDGET D'INVESTISSEMENT - il fait état des dépenses (remboursement de la dette, travaux en cours) et des recettes (emprunts, subventions, excédents des recettes de fonctionnement) liées aux opérations d'aménagement ou d'équipement de la commune sur le long terme.

COMPTE ADMINISTRATIF - approuvé en séance de l'assemblée délibérante (avant la fin juin), il retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il permet notamment de contrôler la gestion financière de la commune ainsi que de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

22 693 338€
BUDGET GLOBAL

14 551 594€
**BUDGET DE
FONCTIONNEMENT**

8 141 744€
**BUDGET
D'INVESTISSEMENT**



BUDGET D'INVESTISSEMENT

DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DE LA POPULATION

Malgré un contexte économique et financier difficile, la Ville s'attache à maintenir son programme d'investissements afin de répondre aux besoins des habitants dans le cadre de travaux, d'entretien des infrastructures, des équipements ainsi que la sécurisation et la gestion des espaces verts.

Pour l'année 2022, la Ville de Gretz-Armainvilliers a mis en place un programme d'investissements pour renforcer son attractivité et améliorer le cadre de vie de ses habitants. Quelques exemples d'opérations.

TRAVAUX DE VOIRIE : La Ville s'attache au quotidien à améliorer la qualité de vie des Gretzois, en réalisant des travaux de voirie. La remise en état et l'entretien des routes du territoire communal est un enjeu important pour la Municipalité. Ces travaux visent notamment à assurer le bon état des voies de circulation et la sécurité de tous. Pour 2022, 2 M€ ont été alloués pour les travaux de voirie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : Pour assurer, notamment, la sécurité des piétons et des citoyens la nuit, une vaste opération relative à des travaux sur l'éclairage public est prévue à partir de cette année pour un budget de 550 000€.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE PARIS : La Municipalité s'est engagée dans un programme d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Le budget prévisionnel de la commune prévoit une enveloppe de 400 000€ pour mener cette mission.

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE : Cette année, la Ville a plusieurs projets pour les cimetières dont la réfection des allées, la végétalisation, l'extension du colombarium et la rénovation des toilettes, pour une enveloppe de 95 000€.

RÉNOVATION DES TRIBUNES DU STADE LAUMONDÉ : Témoins des plus beaux matchs de nos équipes sportives, les tribunes du stade Laumondé connaîtront une période de rénovation afin de contribuer à leur sécurisation et préservation pour que les amateurs de sports puissent encore regarder nos joueurs du haut de ces gradins. Un budget de 60 000€ sera alloué à la rénovation des tribunes.

RÉNOVATION DE DEUX BLOCS WC DANS LES ÉCOLES : Soucieuse du confort et de l'accessibilité dans les écoles de son territoire, la Municipalité investit pour l'amélioration du quotidien des écoliers. Cette année, plusieurs blocs de toilettes seront rénovés et aménagés dans les écoles de la ville pour un coût de 75 000€.



SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Lancée en 2021, la suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales se met en place. La compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fait via le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue auparavant par le département.

Pour rappel, il n'y a pas d'incidence sur le niveau d'imposition foncière des contribuables.

ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DES SERVICES (hors ALSH)

Périscolaire
Restauration
Étude surveillée



**ZÉRO AUGMENTATION DES TARIFS
DES SERVICES DEPUIS 2017**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DES DÉPENSES MAÎTRISÉES ET ÉQUILIBRÉES

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses courantes qui reviennent régulièrement chaque année.



Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par un jeu d'équilibre visant à garantir la bonne marche des différents services de la Ville.

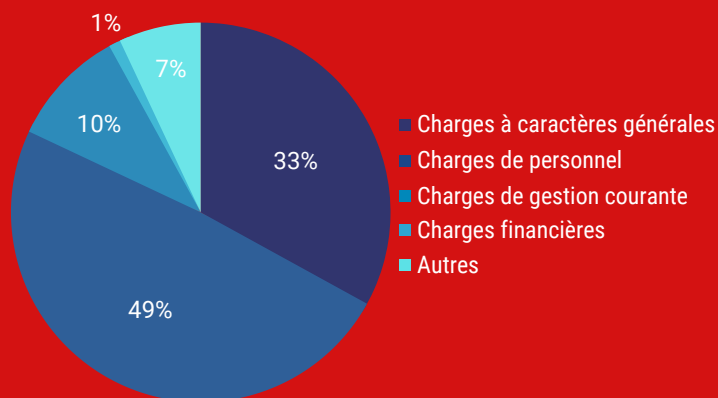
Comme l'indique la colonne de droite, les principales dépenses de fonctionnement de la collectivité concerne l'administration avec environ 7,5M€. Cette ligne budgétaire concerne notamment les charges de personnel et les charges de gestion courantes comme les factures d'eau, d'électricité, etc.

Au-delà du cadre de vie et de l'enseignement qui constituent deux enveloppes conséquentes dans les dépenses de fonctionnement de la Ville, la communication et la culture représentent des budgets moindres mais suffisants pour la bonne marche des différents services à la population notamment la médiathèque.

En matière de solidarité, la Municipalité apporte son soutien à la population et des services avec une partie de son budget de fonctionnement relative au social, au logement ainsi qu'à la petite enfance (avec la gestion de la Maison de la Petite Enfance - Espace Carmen Carpentier).

La section sport et jeunesse comprend notamment les subventions aux associations sportives, les dépenses liées aux infrastructures sportives mais aussi toutes les dépenses de fonctionnement de l'Accueil Jeunesse.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

14,5 M€



COMMUNICATION - MANIFESTATIONS

219 K€



CULTURE

221 K€



SÉCURITÉ

460 K€



SOCIAL - PETITE ENFANCE - LOGEMENT

988 K€



CADRE DE VIE

1,17 M€



SPORT ET JEUNESSE

1,4 M€



ENSEIGNEMENT

2,5 M€



ADMINISTRATION

7,5 M€

PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATIONS

LE PLU, C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU doit respecter la réglementation imposée par le Code de l'Urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable. Il doit prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport et de culture.

Il expose un diagnostic et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, etc...).

Le règlement du PLU est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux de constructions.



MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ENQUÊTE PUBLIQUE 14 SEPTEMBRE 2022 > 15 OCTOBRE 2022

RAPPEL : QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une étape obligatoire de toute procédure d'élaboration, de révision ou de modification d'un document d'urbanisme comme le PLU. Son objectif est double :

- informer les citoyens du contenu du projet de nouveau document d'urbanisme,
- recueillir leurs observations sur le projet, avant son adoption définitive.

La Municipalité est en charge de l'autorité compétente en matière d'urbanisme, il lui revient la charge d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique.

L'ouverture de l'enquête publique fait l'objet d'un arrêté, émis en général par le préfet. Son organisation commence, pour l'autorité compétente, par la rédaction d'un dossier qui sera consultable par le public et commissaire-enquêteur. Ce dossier contient des éléments (présentation du projet, etc...) et des documents (plans, photographies, etc...), nécessaires à la bonne compréhension du projet à venir.

Le commissaire-enquêteur est choisi dans une liste en tenant compte de ses compétences et de ses capacités individuelles. Il est ensuite nommé par le président du Tribunal Administratif.

Tout au long de la durée de l'enquête, il supervise et anime l'enquête. Pour ce faire, il organise des permanences pour rencontrer et échanger avec le public, recueille leurs remarques, observations et contre-propositions, et s'assure de la bonne information du public sur la tenue de l'enquête.



COMMENT PARTICIPER A L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Dans le cadre de la Ville de Gretz-Armainvilliers, différents outils permettent aux citoyens de contribuer. Ils peuvent par exemple faire part de leurs observations directement au commissaire-enquêteur en venant le rencontrer lors d'un rendez-vous ou lors de ses permanences.

La Municipalité a mis en place sur le site internet de la collectivité dans l'onglet "Urbanisme" toutes les informations nécessaires pour prendre connaissance du projet.

Le public a la possibilité d'envoyer ses observations sur le projet de modification du PLU à l'adresse suivante, uniquement du 14 septembre au 15 octobre 2022 : modif2plu@mairie-gretz.fr

Après le 15 octobre 2022, date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur dispose de 30 jours pour rédiger et remettre son rapport d'enquête.

HOMMAGE

Au mois de juin, à quinze jours d'intervalle, nous avons eu la peine d'apprendre le décès d'un homme et d'une femme, un couple, qui retrace l'histoire sociale, économique et sportive de notre commune.

Monsieur Domingo "Dominique" MARTIN et Madame Bernadette MARTIN, née GARDEL, après soixante-trois ans de mariage, sont partis ensemble vers l'au-delà.

D'origine espagnole, Dominique s'est vite intégré dans notre commune. Les footballeurs se souviendront de son énergie dans le sport comme dans son travail.

Pour Bernadette, issue de la famille GARDEL, son souvenir restera attaché à son charisme et ses relations avec nos concitoyens?

Nous présentons à leurs trois filles, Olivia, Sophie et Valérie, ainsi qu'à toute leur famille, nos sincères condoléances et regrets.



CRÈCHE FAMILIALE DE GRETZ-TOURNAN

La Ville de Gretz-Armainvilliers propose aux familles plusieurs types de garde pour les tout-petits.

Il n'est jamais très facile pour les jeunes parents de laisser bébé afin de reprendre une activité professionnelle. Pour répondre aux différents besoins et aux aspirations exprimés par les familles gretzoises, les parents disposent de trois différentes structures dédiées à l'accueil des tout-petits: le multi-accueil, la crèche familiale et le Relais Petite Enfance.

La crèche familiale est une structure intercommunale, entre les communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie, qui organise l'accueil des enfants chez une quinzaine d'assistantes maternelles agréées, dont environ la moitié est domiciliée sur le territoire communal.

La crèche familiale de Gretz-Tournan est un moyen de garde pour les enfants de 0 à 3 ans. Grâce à ce service, les enfants sont gardés par une assistante maternelle, à son domicile, en présence parfois d'autres enfants. Les horaires sont souples et s'adaptent aux besoins des familles.

Contrairement au cadre du Relais Petite Enfance, au sein de la crèche familiale, les parents ne sont pas les employeurs. La structure se charge de la gestion des contrats des familles et de la rémunération des assistantes maternelles. En cas de maladie ou de congés, la crèche familiale proposera à la famille une autre assistante maternelle pour garder l'enfant.

Dirigée par une puéricultrice, une équipe composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un médecin et d'un psychologue, travaille avec les assistantes maternelles sur différents projets favorisant l'éveil, la socialisation mais également la santé des petits. Les assistantes maternelles bénéficient d'une ludothèque et d'une bibliothèque ainsi que de formations dispensées par un pédiatre sur la nutrition et la prévention du risque d'obésité.

Lorsque les enfants atteignent l'âge de 18 mois, les assistantes maternelles sont incitées à fréquenter le jardin d'éveil, dont les réunions ont lieu à Gretz-Armainvilliers dans les locaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

La crèche familiale de Gretz-Tournan est une structure très sollicitée par les parents, elle présente différents avantages, dont la facturation en fonction des ressources du foyer, la continuité de service de l'accueil en cas d'empêchement de l'assistante maternelle et le suivi médical des enfants par un pédiatre attaché à la structure.



INFOS : 01 64 07 04 64 ou creche.tournan@neuf.fr

**HORAIRES : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30.
le vendredi, de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h00.**



SUPPRESSION DES DÉCHETS VERTS

Dans un projet initial, le Sietom avait prévu de supprimer, à partir du 1er juin 2022, la collecte des déchets verts, issus de la tonte, de l'élagage et autres activités dans vos jardins.

Pour rappel, cette nouvelle consigne du Sietom répond à un enjeu réglementaire, environnemental et économique. Elle permet notamment de correspondre à la réglementation en cours et à venir en matière de réduction des tonnages et la valorisation matière. Côté environnement, réutiliser les déchets du jardin pour nourrir et protéger les sols se substitue au non sens environnemental de leur incinération ou enfouissement. Enfin, valoriser ses déchets végétaux permet de contenir l'augmentation des coûts de gestion et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Face à cette décision, avec effet pratiquement immédiat, les maires de Gretz-Armainvilliers, Ozoir-la-Ferrière, Pontcarré et de Pontault-Combault avaient signé une lettre commune montrant leur désaccord. Cette lettre à destination du Sietom est disponible en ligne sur le site internet de la Ville de Gretz-Armainvilliers dans l'onglet "Gestion des Déchets", en page d'accueil.

Suite à la réunion du bureau syndical du Sietom le 31 mai 2022, **des solutions d'accompagnement relatives à la collecte partielle et transitoire des déchets verts du 1er juin au 30 septembre 2022** voient le jour face aux différentes interrogations des maires et l'inquiétude de certains habitants du territoire.

Ces solutions d'accompagnement sont provisoires et visent à **maintenir la collecte des végétaux jusqu'au 1er octobre 2022** et permettre à tous d'être prêts pour le prochain système de recyclage des déchets verts.

Vous pouvez retrouver la communication du Sietom relative à la collecte transitoire et les différents moyens de recycler ses déchets végétaux dans la communication en ligne disponible sur le site internet de la Ville de Gretz-Armainvilliers dans l'onglet "Gestion des Déchets" en page d'accueil.

Pour information, voici la réglementation en vigueur pour l'adaptation temporaire des services de collecte des déchets verts valable du 1er juin au 30 septembre 2022 :

3 SACS de 100 litres remplis aux 3/4 par semaine

Au-delà de 3 sacs, les végétaux ne seront pas collectés !



Retrouvez ci-dessous les différents modes complémentaires de réutilisation et de recyclage des végétaux :



TONTE
MULCHING



COMPOSTAGE
INDIVIDUEL



PAILLAGE



DÉCHETTERIE



Plus d'informations sur : iledefrance-mobilites.fr>Actus>Meaux et Ourcq.

A photograph of a person mowing a green lawn with a red and silver lawnmower. The person is wearing dark pants and a dark shirt. The lawnmower is red and silver with a black engine. The photo is set within a red, rounded rectangular frame.

NAISSANCES

Décembre 2021

Massa TRAORE

Janvier 2022

Souhaïla BARU DESFONTAINES
Selma COULIBALY
Léana MARQUES PERREIRA
Elia FERREIRA DOS SANTOS
Noah SPEISSEGER KER
Rayan ABNOUN

Février 2022

Marcel CLAUSIER
Nathan BOURTON
Lowen BOIVIN

Mars 2022

Emmanuel ANTHONY
Léandre GOUTTE
Sohan PAMBOU
David POP

Avril 2022

Louane DA ROCHA
Eliya OLIVEIRA

Mai 2022

Amine BOUTARA
Lyvio CARVALHO
Stéfan TURCANU

Mai 2022

Noé GUILLAUME LOPES
Dylan BOUCHÉ
Yazen MECELLEM

Juin 2022

Noah HURIEZ DUCOUP
Ava VAN CAUTEREN

MARIAGES

Février 2022

Kenza MASMOUDI et Youssef FEREHAN

Mars 2022

Ikram TABET et Kaled HADDAD
Korotoum KÉÏTA et Aboubacar KANTÉ

Avril 2022

Johnson APPIAH NUAMAH et Millia NETRO

Mai 2022

Anaïs SCHÉRER et Benjamin GRANJON
Karine GUINARD et Olivier LIMON
Valérie CLÉMENÇON et Jean-Sébastien AUFFRET

Juin 2022

Pascaline CHAILLY et Frédéric GARAND
Claire VERHAGUE et Bastien DIGUET
Soumaya OURIMI et Sofiane LAIDOUNI
Véronique FOURNIER et Emmanuel HERBIET
Nadège DESCHAMPS et Julien ARNÉ

DÉCÈS

Décembre 2021

Gilles GEORGEON
Didier MASSON
Michel BOUSSIN
Valérie DEL VECCHIO

Janvier 2022

Davy BATTERY
Jebamariamalle LOURDESSAMY
Colette GOURNET
Quitéria DA CONCEICAO DE SOUSA
Antonio OPRMOLLA
Alain FONTENY

Février 2022

Michel ALINC
Giacinto BONTEMPI

Mars 2022

Emilienne COUTIN
Sylvie SITTler
Jean MAUDUIT

Avril 2022

Jacqueline DE OLIVEIRA
Aline SCHLÄPPI
Robert GLAAS
Monique KAUFMANN

Mai 2022

Bernard RAVRY
Jean-Yves DELASSASSEIGNE
Suzanne MARTINEZ

Juin 2022

Jean DEFRERE
Domingo MARTIN
Jaqueline PEDROLI
Henri CHENARD
Bernadette MARTIN
Thérèse NADIN
Stéphane FIALEIX
Michel POUPION
Christiane CANAUD
Patrick BOULAND
Jacques CHARRON

ADRESSES PRATIQUES

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris
77220 Gretz-Armainvilliers
01 64 42 83 00

POLICE MUNICIPALE

69 Rue de Paris
77220 Gretz-Armainvilliers
01 64 42 83 32
Horaires :
du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h.
le samedi, de 8h à 13h.

Centre Communal d'Action Sociale

17 rue du Docteur Hutinel
77220 Gretz-Armainvilliers
01 64 07 06 65
Horaires :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
le samedi, de 8h30 à 12h.



NUMÉROS D'URGENCE

Police secours : 17
Commissariat d'Ozoir-la-Ferrière : 01 60 18 52 90
Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
SOS Médecins : 08 25 56 77 00



DÉCHETTERIE: ACCÈS ET HORAIRES

Pour l'essentiel des déchets ne pouvant être pris en charge dans le cadre des collectes en porte à porte ou par apport volontaire aux différentes bornes (verre et papier), les usagers sont dans l'obligation de se rendre à la déchetterie.

Attention : avant de vous rendre à la déchetterie, vérifiez la liste des déchets acceptés par ce service.

Conditions d'accès : l'accès est gratuit et réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM. Une carte d'accès est établie en déchetterie à partir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Adresse : ZA Gilbert Pillet - Route de Presles
Téléphone : 01 64 07 99 75 (de 9h à 17h du lundi au vendredi)

Horaires d'ouverture :

D'Octobre à Avril :

lundi et mardi, de 9h à 11h45 et de 14h à 18h
Mercredi et jeudi, fermé
Vendredi et samedi, de 10h à 18h
Dimanche de 9h à 13h

De Mai à Septembre :

Lundi et mardi, de 9h à 11h45 et de 13h30 à 19h
Mercredi et jeudi, fermé
Vendredi et samedi, de 10h à 19h
Dimanche, de 9h à 13h

ENCOMBRANTS: PROCHAINS RAMASSAGES

Les ramassages sont prévus chaque premier vendredi de chaque mois.

Déchets autorisés : les déchets volumineux provenant des ménages, qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères, ni en collecte sélective. **Volume limité à 1 m3 par foyer.**

Déchets interdits :

- ordures ménagères,
- gravats,
- palettes,
- plaques de verre,
- déchets dangereux des ménages (peinture, solvants, acides, radiographies, cartouches, batteries, ...),
- déchets d'équipement électrique et/ou électronique
- pièces automobiles
- bouteilles de gaz, extincteur,
- encombrants dont la taille et/ou le poids ne permettent pas la manipulation par les équipages

Merci de déposer les objets la veille au soir et non avant, afin de ne pas encombrer les rues et empêcher la circulation des piétons. Pour vos déchets, et notamment les déchets verts, la déchetterie située Route de Presles dans la ZA Gilbert Pillet est à votre service.

GRETZ ÉTÉ

16 JUILLET - 4 AOÛT

10H - 18H

PARC DU
VAL DES DAMES

